

adopta un autre système. Ce nouveau système n'est pas mauvais. L'on décida que dorénavant tous les déboursés et les déficits relatifs à l'administration des chemins de fer seraient portés au compte de ces derniers et non pas à celui de la dette nationale. Au lieu d'accuser des déficits pour les années 1923, 1924 et 1925, comme on le faisait auparavant, le Gouvernement a pu montrer des surplus parce qu'il portait les déficits des chemins de fer au compte de ces derniers au lieu de les inclure dans la dette nationale. Comment a-t-on pu trouver l'argent pour les chemins de fer, se demandera-t-on? Autrefois, l'on faisait une émission d'obligations du gouvernement canadien et l'on portait le montant au compte de la dette publique. Mais, d'après le nouveau système, l'on émet des obligations des chemins de fer et, au lieu de les signer, le ministre des Finances les endosse et en garantit le paiement, tout en les portant au compte des chemins de fer nationaux. Voilà comment l'on peut montrer un surplus. Que deviennent alors les 65 millions d'obligations émises par les chemins de fer au cours de l'an dernier et garanties par le Canada et dont la somme dépasse beaucoup celle des rachats? Autrefois et sous l'administration de M. Fielding, ces obligations auraient été portées au compte de la dette nationale. D'après notre nouvelle comptabilité, elles sont débitées aux chemins de fer nationaux. Le pays les garantit et sera en définitive appelé à les payer.

Envisageons maintenant la question sous un autre aspect. Ces prétendues diminutions de la dette m'ont toujours intrigué, mais je l'ai encore été davantage par les discours du budget prononcés par le ministre actuel des Finances au cours des deux dernières années. Les chiffres mentionnés dans ses discours ne concordent pas avec ceux des comptes publics. Lesquels devons-nous accepter? Je m'en tiendrai ce soir aux chiffres des comptes publics du Canada, ou je constate que le 31 mars 1922—je suis généreux en accordant trois mois après l'avènement du Gouvernement actuel—la dette nette du Canada était de \$2,422,000,000. D'après la *Gazette du Canada* du 31 décembre dernier, nous voyons que la dette du Canada était alors de \$2, 281,000,000, soit une diminution apparente de 141 millions pendant ces cinq années. Mais il y a un revers à la médaille. Cet état n'est pas exact. Il peut le paraître à première vue, mais il ne saurait soutenir un examen approfondi. D'abord, en 1922, nous avions en circulation 241 millions de billets de banque du Dominion; ces billets de banque sont l'instrument d'échange du commerce de notre pays; ils sont un élément de notre passif tant qu'ils sont en circulation.

Le 31 décembre dernier, les billets échus du Dominion ne s'élevaient qu'à 193 millions

de dollars. Des billets du Dominion au montant de 48 millions de dollars furent retirés de la circulation et détruits. C'est ce que l'on appelle recourir à la "crémation"; on les brûle et ainsi on se débarrasse de la dette de cette façon. En 1922, la valeur des billets en circulation était de 48 millions de dollars de plus; ce montant devrait être déduit de la diminution de la dette, portant la diminution nette à 93 millions de dollars, si je saisis bien la question, au lieu d'une diminution de 141 millions de dollars. Et après une administration de près de six ans, le montant entier de 93 millions de dollars est dû à l'amélioration des recettes des Chemins de fer nationaux.

Il est un autre point sur lequel je ne partage pas les vues du premier ministre. Hier et aujourd'hui il s'est hautement vanté d'avoir réduit les impôts. Je ne saurais accepter ses déclarations et je m'efforcerai de m'appuyer, pour le contredire, sur les comptes publics du Canada déposés par le Gouvernement. Je soutiens que les impôts perçus parmi la population du pays au cours des derniers cinq ans sont de beaucoup plus considérables que ceux qui l'ont été durant les cinq autres antérieures par l'ancien ministère. Que faut-il considérer dans l'impôt? C'est le fardeau que la population a à porter. Il n'y a pas d'autre moyen de s'en rendre compte. Je ne puis retenir mon étonnement en entendant le premier ministre ou le ministre des Finances, comme il l'a sûrement prétendu au cours de la campagne dans Huron-Nord, dire que certains impôts ont été diminués. Car le Gouvernement n'est pas naïf au point de dire: Les impôts que nous avons fait disparaître sont ceux que nous avions décrétés. Il prétend avoir aboli la taxe sur les chèques. A son arrivée au pouvoir, cette taxe n'était que de 2c. par chèque, et il s'empessa de l'élever à deux dollars par chèque au maximum. L'année dernière, il la réduisit à 2c. pour les chèques au-dessus de dix dollars. C'est l'administration actuelle qui avait établi cette augmentation, et bien tard, après que la gauche l'en eût persuadé, le Gouvernement jugea à propos, au cours de la dernière session, de faire disparaître l'augmentation de la taxe et de la rétablir comme elle était à son arrivée au pouvoir.

Sur la tribune à Goderich, on s'est vanté d'avoir aboli l'impôt sur les reçus. Qui l'avait fait voter? D'abord on n'aurait jamais dû l'imposer. Il le fut en dépit de l'opposition des députés de la gauche. L'année dernière, après force arguments de notre part, le Gouvernement, avec répugnance, la fit disparaître, et il s'en vante comme d'un exploit.

Mes collègues doivent se rappeler la déclaration faite, hier, en cette Chambre par le